

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1/09/2014

L'an deux mille quatorze, le 1er du mois de septembre, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Jean ROUX.

Date de convocation : 25/08/2014

PRESENTS : MM ROUX Jean, DUMONT Michel, COUPAUD Catherine, DUPIELLET Françoise, FUSEAU Michaël, HERR Séverine, SANCHEZ Martine, DUCOURNAU Nadine, LANNES Jean-Louis, MAGNOL Pierre, ROUSSEAU Michèle, BERGEON Gilles, TRILLES Carine, LE TALLEC Carine, SAURA Michel, FAUCHE Mauricette, GARD Daniel, COVIAUX Christian

ABSENT : M DUPERRIN qui donne pouvoir à M. ROUX

Secrétaire séance : M MAGNOL Pierre

Le compte rendu du 4/08/2014 est adopté à l'unanimité.

2014/105 -CHOIX ENTREPRISES SALLE ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le maire rappelle l'ouverture des plis en date du 1/08/2014 et que le choix des entreprises a eu lieu le 7 août en commission d'élus. Il indique que suite au rapport du BUREAU VERITAS exigeant des travaux complémentaires une réunion est programmée le jeudi 18 Septembre à 9 h avec M DUCRAUX, notre maître d'œuvre qui doit contacter le bureau d'étude pour des renseignements complémentaires.

TRANSFORMATION DU PAYS EN PETR

Le maire donne la présentation de la procédure de transformation du PAYS DE LA HAUTE GIRONDE en Pole d'Equilibre Territorial et Rural, après délibération le conseil municipal émet un avis favorable à cette transformation. La CDC devra délibérer à ce sujet.
M FUSEAU pense que les 5 CDC devraient s'unir, il ne faut pas travailler chacun de son côté.

2014/106 -EXTENSION COMPETENCE CDC « Création aménagement et entretien de la voie » à la réalisation, l'entretien et la gestion d'aires de covoiturages »

Par délibération 2014/D/77 en date du 2/07/2014, le Conseil de la Communauté de Communes de Bourg en Gironde a proposé d'étendre le transfert de compétence en matière de création, d'aménagement et d'entretien de la voirie à la réalisation, l'entretien et la gestion d'aires de covoiturage.

Il appartient désormais à chaque commune membre de la Communauté de Communes, de se prononcer sur cette extension de transfert de compétence dans le délai de trois mois à compter de la notification aux maires de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de

coopération intercommunale (EPCI). A défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu les dispositions du Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-17, Considérant l'inscription de ce projet de création d'aires de covoiturage dans les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'offre de transport alternatif et de réponse aux enjeux du Plan Climat développés par la Communauté de communes ;

ACCEPTTE d'étendre la compétence préalablement transférée en matière de voirie à la réalisation à l'entretien et la gestion d'aires de covoiturage.

Précise que cette extension de transfert de compétence ne sera accompagnée d'aucun transfert de charge au profit de l'EPCI

Précise que cette extension de transfert de compétence entrera en vigueur dès la notification de l'arrêté du Sous-Préfet.

Approuve la modification des Statuts de la Communauté des communes qui en résulte à l'unanimité des présents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'ETAT.

TRANSFERT POUVOIRS DE POLICE COMPETENCE DECHETS MENAGERS

Suite à la circulaire n° 19/2014/DRCT du 25 juillet 2014, le maire informe le conseil de son opposition au transfert de sa compétence relative aux déchets ménagers dans le cadre de ses pouvoirs de police. Le conseil est tout à fait favorable à ce choix.

2014/107 TITULARISATION Mme GENET

Mme DUPIELLET précise au conseil que Mme GENET employée à la garderie est en stage depuis le 1 septembre 2013 en qualité d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Sa période de stage prenant fin, le conseil municipal après un large débat décide de titulariser Mme GENET Brigitte à dater du 1^{er} septembre 2014 – Indice Brut 240 – 20/35

2014/108 -FUSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE VAUBAN DE BLAYE ET Ets ANNEXES ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES LYCEES DE BLAYE

Vu le courrier de M. LE PREFET en date du 18 août et suite à l'exposé du Maire sur la fusion du syndicat intercommunal du Collège Vauban de Blaye et Ets annexes et du syndicat intercommunal des Lycées de Blaye, après délibération, l'ensemble du conseil émet un avis favorable :

- A l'arrêté de projet de périmètre
- Au projet de statuts du nouveau syndicat issu de la fusion

2014/109 -COUT DE LA SCOLARITE DE ST VIVIEN – REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES

Suite à l'exposé du maire, le conseil municipal souhaite une participation financière réelle des enfants de ST VIVIEN scolarisés à PUGNAC, il indique que 30 élèves fréquentaient PUGNAC sur l'année scolaire 2013/2014.

Actuellement, la participation de ST VIVIEN est de 367.80 € par élève or le coût réel est de 590.25 € par élève sans les frais de cantine, ramassage scolaire et garderie.

Après délibération, le conseil municipal charge le maire de solliciter la commune de ST VIVIEN pour l'acceptation de cette proposition.

M le maire adressera un courrier à la mairie de ST VIVIEN et à la demande des conseillers et un courrier pourrait être adressé aux parents d'élèves de ST VIVIEN les informant du coût exact de la scolarité de leur enfant et de la participation de leur commune à ces frais.

2014/110 DECISIONS MODIFICATIVES :

- 500 € FOYER RURAL
- 1000 € ST MAMET

2014/111 -TENNIS DE TABLE – DEMANDE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Par lettre du 28 août, M GARRIDO, Président du TENNIS DE TABLE, sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle afin de proposer à ses licenciés un entraîneur breveté d'Etat.

Il indique que le Club est en première division.

Après un large débat, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 330 € pour la période de septembre à décembre 2014 et délibèrera à nouveau pour 2015.

PROBLEME EMPLACEMENT CONTAINER A VERRE

Monsieur LANNES fait part au conseil d'un problème de civisme. En effet, les containers à verre près d'Intermarché font l'objet de dépôts d'ordures ménagères régulièrement.

Aussi il souhaiterait déplacer ces containers : 1 au dépôt communal et les 2 autres au stade.

L'ensemble du conseil émet un avis favorable à cette proposition.

2014/112 -VENTE TERRAIN HOPITAL LIBOURNE

Suite à l'exposé du Maire qui rappelle l'intérêt public d'une structure de pédopsychiatrie sur PUGNAC et vu les besoins considérables de tout l'arrondissement.

Suite aux délibérations précédentes relatives à la vente de la parcelle section ZI n° 270 A pour la somme de 14 352 € à Bourgeau – PUGNAC à l'hôpital de LIBOURNE et vu l'avis favorable au permis de construire déposé, le conseil municipal après un large débat autorise le Maire ou en cas d'empêchement le 1^{er} adjoint M DUMONT Michel à signer tous les documents relatifs à cette transaction en l'étude de Me SEPZ, notaire à PUGNAC.

2014/ 113 -REFONTE DU SITE

M FUSEAU indique que la municipalité est très attentive à la communication et de ce fait le site de la commune doit être mis aux normes.

Après quelques contacts, le coût de cette modification serait inférieur à 4000 €. Le site serait plus moderne et la commune en serait propriétaire (garderait ainsi toutes les informations en ligne)

Il précise que la commission souhaiterait le lancer pour le 1^{er} janvier.

Après un large débat le conseil municipal est tout à fait favorable à la refonte du site et charge la commission de mener au mieux ce travail.

Le conseil accepte d'engager le budget 2015 pour la somme de 4000 €.

SALON DU CHOCOLAT

Mme DUPIELLET rappelle que le SALON DU CHOCOLAT doit se dérouler le 6 et 7 décembre prochain.

Elle propose une réunion le 15 septembre à 20 h 30 pour l'organisation de cette manifestation.

Mme DUPIELLET déplore la mauvaise acoustique de la cantine, il lui est bien signalé que le nécessaire sera fait avec les travaux d'agrandissement de la cantine.

Elle précise qu'il a été décidé de faire tourner les classes en service cantine.

La commission scolaire tiendra des permanences info pour les TAP.

Mme LE TALLEC informe le conseil d'une réunion sur la journée du Patrimoine le 15 septembre prochain à 20 h.

Mme COUPAUD remercie les employés pour le travail effectué en cantine.

M le maire remercie au nom du conseil le Comité des Fêtes pour l'organisation de la fête de PUGNAC qui a été une grande réussite grâce au dynamisme de leur équipe et aux dirigeants.

M DUMONT signale que la peinture des sanitaires au stade a été effectuée par l'entreprise COURBIN, et les vasistas ont été arrangés par l'entreprise MARIAUD.

M LANNES déplore les dégradations constatées lors de la fête : graffitis, puits détérioré au parking de la crèche...

M COVIAUX souhaite que la mairie adresse un courrier à M BRIAND pour le mauvais entretien de sa parcelle chemin de Chambert.

Par ailleurs la commune se portant acquéreur du terrain concerné par la succession ROUX à ST URBAIN, il demande son entretien par la commune.

M SAURA rappelle la demande de M. RAVET à ST URBAIN pour la création d'un passage surélevé au niveau de l'abribus qui aura pour objet de réduire la vitesse

Il souhaite la mise en place d'un stop sur la RD 249 au carrefour de la route de Mévret et la fermeture de la voirie de la Grand'Eau, maintenant que l'aire de retournement est faite et les autorisations données

Pour améliorer la sécurité, il faudrait au virage de l'église, prévoir une bande axiale et plusieurs flèches à droite signalant le virage.

M SAURA n'est pas favorable à la mise en place des panneaux de Chemin de Randonnée, que doit fournir le Conseil Général, cela apportera une pollution visuelle supplémentaire.

Par ailleurs, il pense qu'une ligne jaune s'impose également sur le trottoir face à la salle des fêtes rue de St Mamet pour éviter le stationnement.

M SAURA demande s'il est envisagé de mettre des tuiles sur le chalet bois dans la cour de l'école, la commune doit montrer l'exemple, et se mettre en conformité avec le PLU. Ces travaux sont à l'étude.

Voirie des Greliers : les frères DEGAIL sont disposés à céder du terrain pour créer une aire de retournement évitant ainsi aux riverains d'apporter leurs poubelles au niveau de la rue principale. M SAURA demande aux responsables de prendre contact auprès de ces deux citoyens qui démontrent par cette initiative leur solidarité.

M GARD demande où en est l'agrandissement du lotissement « Les Jardins d'Augereau ». M LE MAIRE indique que le lotisseur a de gros problèmes avec la loi sur l'eau et que le projet est en cours de modification.

MME DUCOURNAU souhaite la mise en place des cimaises à la bibliothèque.

Elle rappelle la vente de livres à 1 € à la bibliothèque le samedi 13/09 de 10 h à 18 h, et le concert à l'église de LAFOSSE samedi 13/09.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.